

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3511

22 novembre 2014

SOMMAIRE

Alacer Exploration Corp. S.à r.l.	168528	Faceinvent S.A.	168486
A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) Holding Lux S.A.	168484	Gafa Finanziaria S.A.	168486
Axxion S.A.	168482	Geo Debt Finance S.C.A.	168486
Barbacane Charter S.A.	168483	Geo Travel Finance S.C.A.	168486
Belmilk S.A.	168484	Harrison Street Core Property Fund B S.C.S.	168488
Bengali S.A.	168484	Ideactive Events	168488
Bengali S.A.	168484	IngreLux S.à r.l.	168487
Bloemers Holding Sàrl	168483	Inluam S.à r.l.	168487
Brandenburg Properties 18 S.à r.l.	168485	Institutional Global Timber Investment S.A.	168487
Brunello Partners Luxembourg S.C.A. ..	168485	LEI BS S.à r.l.	168495
Brunello Partners S.à r.l.	168485	MPT RHM Rheingau-Taunus S.à r.l.	168503
Buerglenster S.à r.l.	168483	MPT RHM St. George Bad Durrheim S.à r.l.	168513
Bureau d'Assurances Biver Marcel S.à r.l.	168483	Northill Holdings S.à r.l.	168523
Burlington Worldwide Limited	168483	Partnercom S.A.	168526
by Lex S.à r.l.	168526	Paysage Passion Sàrl	168484
Comptabilité Générale et Eurolation S.à.r.l.	168482	PLVJ Partners Luxembourg	168482
Conseils Participations Finance S.A.	168482	Ranylux	168485
Cordet Carry & Co-Invest SCSp	168482	Ranylux & Cie S.C.S.	168485
Cordet Co-Investment SCSp	168482	Regulus	168485
Edge Patents & Ideas S.A.	168486	Robland S.A.	168527
Eiffel Titrisation S.A.	168487	Violet Investments S.à r.l.	168528
Equitation Franziskus	168487		

Comptabilité Générale et Eurolation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 78.910.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014166190/10.

(140189300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

**Cordet Co-Investment SCSp, Société en Commandite spéciale,
(anc. Cordet Carry & Co-Invest SCSp).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 190.052.

Par résolutions prises en date du 3 octobre 2014, l'associé gérant commandité a décidé de changer la dénomination de la société de CORDET Carry & Co-Invest SCSp à CORDET Co-Investment SCSp;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166192/12.

(140189320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Conseils Participations Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 64.253.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166191/11.

(140189591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

PLVJ Partners Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 165.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166624/9.

(140189589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Axxion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.
R.C.S. Luxembourg B 82.112.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften

Verwaltungsgesellschaft / Verwahrstelle

Référence de publication: 2014166846/12.

(140190996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Barbacane Charter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 86.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166889/9.

(140190789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Buerklenster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6161 Bourglinster, 2, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 45.547.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166907/9.

(140191017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Bureau d'Assurances Biver Marcel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8391 Nospelt, 7, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 113.865.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166910/9.

(140191072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 111.195.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 186 du 26 janvier 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Burlington Worldwide Limited

Signature

Référence de publication: 2014166913/14.

(140190795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Bloemers Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.194.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Octobre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2014166903/13.

(140190899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Bengali S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 134.608.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.A R.L. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société anonyme, BENGALI S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.608, de son adresse, 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.A R.L.

Référence de publication: 2014166897/11.

(140190806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Bengali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.608.

Par la présente, la soussignée Fiduciare Mevea Luxembourg S.à r.l. fait part de sa démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société BENGALI S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 134.608, à compter de ce jour.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

FIDUCIAIRE MEVEA LUXEMBOURG S.A R.L.

Référence de publication: 2014166898/12.

(140191068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Belmilk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 82.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166896/9.

(140191150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Paysage Passion Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, Um Klaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 178.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014166594/9.

(140189753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) Holding Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 153.916.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / Koen Van Huynegem

Administrateur - délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014166823/13.

(140190622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Brunello Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.307.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2014166887/11.

(140190680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Brunello Partners Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 104.305.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2014166886/11.

(140190765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Brandenburg Properties 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 153.307.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014166885/12.

(140191061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

**Ranylux & Cie S.C.S., Société en Commandite simple,
(anc. Ranylux).**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 27.606.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167353/10.

(140190668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Regulus, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 21.634.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167360/10.

(140190289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Geo Travel Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 159.022.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167783/10.

(140191497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Geo Debt Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.797.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167782/10.

(140191471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.128.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167780/9.

(140191400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Faceinvent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014167763/11.

(140192016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

E.P. & I., Edge Patents & Ideas S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 95.889.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 octobre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société anonyme EDGE PATENTS & IDEAS S.A., en abrégé E.P. & I. S.A., dont le siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, a été dénoncé en date du 24 janvier 2003.

Pour extrait conforme

Maître Paul KETTER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014167742/14.

(140191529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Eiffel Titrisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167736/10.

(140191298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Inluam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014167847/9.

(140191809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Institutional Global Timber Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 140.045.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Im Auftrag: BT Tax S.à r.l.

Référence de publication: 2014167848/10.

(140191811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

IngreLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 180.627.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni
Gérant

Référence de publication: 2014167846/11.

(140191695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Equitation Franziskus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9186 Stegen, 5, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 125.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167753/10.

(140191575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Ideactive Events, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 156.168.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2014

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (F), demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé nouveau gérant en remplacement de Monsieur Christian FRANCOIS, démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Le 8 octobre 2014.

Certifié sincère et conforme

IDEACTIVE EVENTS

Référence de publication: 2014167852/14.

(140191406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Harrison Street Core Property Fund B S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 191.186.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the fourteenth of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

HSRE Core Fund GP S.à r.l., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 190884,

represented by Ms Arlette Siebenaler, employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Harrison Street Real Estate, LLC, a Delaware limited liability company, whose registered office is at Corporation Trust Center 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, and whose registration is with the Delaware Secretary of State,

represented by Ms Arlette Siebenaler, employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal; such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

The following agreement of common limited partnership (société en commandite simple) has been drawn up:

Art. 1. Form. There is established among HSRE Core Fund GP S.à r.l., as general partner (the "General Partner") and Harrison Street Real Estate, LLC, as initial limited partner, and all those persons or entities who may become partners in the future, a common limited partnership (société en commandite simple), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and the present agreement of common limited partnership (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "Harrison Street Core Property Fund B S.C.S.".

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, notes, securities, debentures as well as the management, administration of its portfolio.

The Company may provide any administrative, legal, accounting, financial, strategic, development and organization assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the general meeting of partners.

In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company shall not come to an end in the event of the occurrence of death, resignation, dissolution or bankruptcy or insolvency of the General Partner.

The general meeting of partners may appoint an interim manager, who may or may not be a partner.

The interim manager shall adopt urgent measures and those of ordinary administration until the holding of a general meeting of partners, which has to resolve on the continuation or discontinuation of the Company and in case of a decision to continue the Company's activities, on the appointment of a successor to the General Partner. The interim manager shall, within fifteen (15) days of his appointment, convene a general meeting of partners in accordance with the procedures laid down in the present agreement of common limited partnership. The interim manager shall be liable only for the performance of his mandate.

Art. 6. Capital. The issued capital is set at one thousand euro (EUR 1,000.-), divided into 1 (one) Class A unit, which shall be held by the unlimited partner (the "Unlimited Partner") in representation of his unlimited partnership interest and nine hundred ninety nine (999.-) Class B units, which shall be held by the Limited partners (the "Limited Partners") in representation of their limited partnership interest, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Each unit entitles to the same rights and privileges, save where otherwise provided by the Laws or the present agreement of common limited partnership.

By a resolution of the Unlimited Partners, the issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by the issue of Class B units to a Limited Partner or to a new partner.

Units in the Company may be acquired via a capital contribution of appropriate in-kind assets in lieu of a cash capital contribution, subject to acceptance by the Unlimited Partners. Any costs relating to an in-kind capital contribution will be borne by the contributing partner (unless waived in whole or in part by the Unlimited Partners in its sole and absolute discretion), if such costs and expenses are higher than the costs and expenses of investing the corresponding cash amount. Capital commitments of in-kind capital contributions may be made ahead of cash capital commitments in the sole and absolute discretion of the Unlimited Partners. In the event the Unlimited Partners wish to accept an in-kind capital contribution, they shall obtain an appraisal of the asset being contributed by a competent, reliable and independent appraiser.

Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding units may be called at any time at the discretion of the Unlimited Partners.

Art. 7. Transfer of Units. The Class B units are freely transferable among the Limited Partners, but may only be transferred to a non-partner or an Unlimited Partner with the consent of a majority of the partners representing half (1/2) of the issued capital.

The Class A units may only be transferred with the consent of all the Unlimited Partners and a majority of the partners representing three quarters (3/4) of the issued capital.

No transfer is permissible if such transfer resulted in the Company not at least having one (1) Limited and one (1) Unlimited Partner, who are separate legal persons or entities.

Any transfer is further subject to article 21 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

Art. 8. Register. There will be held at the registered office a register containing (a) a complete and conformed up-to-date copy of the agreement of common limited partnership, (b) a list of all partners featuring their first and last names, their professions and their private or professional address or, in the case of legal entities, their corporate denominations or firm names, their legal forms, their exact addresses and their registration numbers in the register of commerce and companies if the legislation of the state governing the relevant legal entity provides for such number, as well as the units held by each of them, (c) a record of all transfers of units issued by the limited partnership and the date of notification or acceptance of such transfers.

No certificates representing units shall be issued.

The units are indivisible with regard to the Company, which admit only one (1) owner for each of them.

Art. 9. Liabilities. The Unlimited Partners are liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Unlimited Partners are not however bound to reimburse the Limited Partners for the paid in amounts on the units of Limited Partners.

The Limited Partners have no liability other than for amounts not paid up on their units.

Art. 10. Management. The Company shall be managed exclusively by HSRE Core Fund GP S.à r.l. in its capacity as Unlimited Partner of the Company. Any general partner appointed in replacement of HSRE Core Fund GP S.à r.l. shall be an Unlimited Partner.

The General Partner may be revoked ad nutum by the general meeting of partners at the unanimity of the Unlimited Partners and a majority of the partners representing three quarters (3/4) of the issued capital. The General Partner shall not participate in the vote on its revocation and shall not be taken into account as regards the unanimity requirement for the Unlimited Partners. The general meeting of partners shall appoint among the Limited Partners a successor to the General Partner by a resolution adopted by partners representing more than half (1/2) of the issued capital. The General Partner shall remain in function until its successor has been elected. Failing the appointment of a successor to the General Partner within a period of two (2) months as from the date of revocation of the General Partner, the Company shall be put into liquidation.

The Company shall at all times consist of at least one Unlimited Partner and one Limited Partner who are legally distinct from each other.

Art. 11. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful for accomplishing the Company's object.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound by the single signature of the General Partner, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion or by the single or joint signatures of any person to whom special powers shall be expressly delegated by the General Partner.

Art. 13. Limited Partners. The Limited Partners shall take no part in the management or control of the business affairs of the Company, and shall have no right or authority to act for the Company or to take any part in or in anyway to interfere in the management of the Company or to vote on matters relating to the Company, other than those mentioned in the present agreement of common limited partnership.

Art. 14. General Meetings of Partners. The annual general meeting of partners shall be held, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg, at the date and time as may be specified in the notice of meetings.

Other meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The general meetings of partners may be convened by the General Partner by way of a notice setting the agenda of the meeting sent by registered letter to the address of the partners.

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing by mail or by fax another person as proxy.

At any general meeting of partners other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's agreement of common limited partnership or voting on resolutions the adoption of which is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the agreement of common limited partnership, resolutions shall be validly adopted by partners representing more than half (1/2) of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of partners, convened for the purpose of amending the Company's agreement of common limited partnership or voting on resolutions the adoption of which is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the agreement of common limited partnership, resolutions shall be validly adopted at the unanimity of the Unlimited Partners and a majority of the partners representing three quarters (3/4) of the issued capital.

Art. 15. Financial year. The company's financial year begins on 1 January of each year and shall terminate on 31 December.

Art. 16. Annual Accounts. Each year, the General Partner will draw up the balance sheet, as of the 31st of December, which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the Laws.

The annual accounts are submitted to the annual general meeting of partners.

Each partner may inspect at the registered office of the Company the annual accounts, the management report, if any, the report of the approved statutory auditors (réviseurs d'entreprise agréés), if any, the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 17. Distribution of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

This net profit, is distributed by and among the partners in proportions as agreed upon in the annual general meeting of partners. However, the partners may decide that the profit be either carried forward or transferred to a reserve.

The General Partner may pay out an advance payment on dividends provided interim accounts have been prepared by the General Partner no earlier than one (1) month prior to such advance payment confirming that as a result of such

distribution the value of the net assets of the Company will not fall below the issued capital. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment. The next annual general meeting of partners shall confirm such payment of interim dividends. If any interim dividends exceed the amount of dividends that the partners wish to distribute for a given year, the excess amount of interim dividends shall be considered as paid on account of the dividend distribution of the following year.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, to be resolved upon by the general meeting of partners at the same quorum and majority requirements applying to an amendment to the agreement of common limited partnership, the liquidation will be carried out by the General Partner.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partners, in due proportion to their respective unitholdings.

Art. 19. Applicable Law. All matters not governed by the agreement of common limited partnership shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The agreement of common limited partnership of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's units are subscribed and the nominal value of these units, will be paid up to one hundred per cent (100%) in cash as follows:

Partners	subscribed capital	number of units	amount to be paid in
Harrison Street Real Estate, LLC	EUR 999.-	999 B units	EUR 999.-
HSRE Core Fund GP S.à r.l.	EUR 1.-	1 A unit	EUR 1.-
Total:	EUR 1,000.-	1,000 units	EUR 1,000.-

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Resolutions of the general meeting of partners

The general meeting of partners resolved to establish the registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

HSRE Core Fund GP S.à r.l., régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se trouve au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS Luxembourg B 190884,

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement,

Harrison Street Real Estate, LLC, une société à responsabilité limitée, régie par les lois des Etats-Unis d'Amérique et conformément aux lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social se trouve à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du secrétaire d'Etat de Delaware,

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Le contrat social qui suit a ainsi été rédigé:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre HSRE Core Fund GP S.à r.l., en tant qu'associé commandité (le "Gérant") et Harrison Street Real Estate, LLC, en tant qu'associé commanditaire initial, et toutes les personnes ou entités susceptibles de devenir associé dans le futur, une société en commandite simple, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les "Lois") et par le présent contrat social (la "Société").

Art. 2. Dénomination sociale. La dénomination de la Société est "Harrison Street Core Property Fund B S.C.S."

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par cession, échange ou tout autre moyen d'actions, obligations, billets à ordre, valeurs mobilières ou dettes, aussi bien que la gestion et l'administration de son portefeuille.

La Société peut fournir une assistance en matière administrative, juridique, comptable, financière, stratégique ou d'organisation aux organismes faisant partie du groupe de la Société tels que, entre autres, l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans des droits immobiliers ou de propriété intellectuelle, ou encore tout autre actif meuble ou immeuble sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes.

De façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Senningerberg dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans le cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale se sont réalisés ou sont imminents, et sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, la Société pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social à l'étranger, demeurera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'une des entités ou personnes chargées de la gestion quotidienne de la Société.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne devra pas être dissoute suite à des événements tels que le décès, la démission, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité du Gérant.

L'assemblée générale des associés pourra désigner un gestionnaire temporaire, qui peut ne pas être l'un des associés.

Le gestionnaire temporaire adoptera les mesures urgentes et celles de gestion ordinaire jusqu'à ce que la tenue d'une assemblée générale des associés, qui devra statuer sur la poursuite ou non de l'activité de la Société et en cas de décision de poursuite, sur la nomination d'un successeur au Gérant. Le gestionnaire temporaire devra, dans les quinze (15) jours de sa nomination, convenir d'une assemblée générale des associés en accord avec les procédures déterminées dans le présent contrat social. Le gestionnaire temporaire ne sera responsable que pour les décisions prises durant l'exécution de son mandat.

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000.-) divisé en 1 (une) part sociale de Classe A, qui sera détenues par l'associé commandité ("Associé Commandité") représentant les parts d'associés à responsabilité indéfinie et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales de Classe B, qui seront détenues par les associés commanditaires (les "Associés Commanditaires"), représentant les parts d'associés dont la responsabilité est limitée, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Chaque part sociale confère les mêmes droits et privilèges, sauf disposition contraire des Lois ou stipulation contraire du présent contrat social.

Les Associés Commandités peuvent décider par la voie d'une résolution de diminuer ou d'augmenter le capital social à une ou plusieurs reprises, par l'émission de parts sociales de Classe B à destination d'un Associé Commanditaire actuel ou d'un nouvel associé.

Les parts sociales peuvent être acquises par le biais d'un apport en nature au lieu d'un apport numéraire avec l'accord des Associés Commandités. Tous les coûts relatifs à un apport en nature devront être supportés par l'associé contribuant (mis à part si les Associés Commandités choisissent à leur entière discrétion de retenir les coûts), si ces coûts sont plus importants que ceux qui seraient survenus dans le cas d'un apport en numéraire. Un apport en nature peut être préféré

à un apport en numéraire à l'entière discrétion des Associés Commandités. Dans le cas où les Associés Commandités souhaitent accepter un apport en nature, ils doivent obtenir une évaluation des actifs apportés par un expert sérieux et indépendant.

Le versement des sommes dues et non payées relatives à la souscription des parts sociales émises peut être demandé à tout moment à l'entière discrétion des Associés Commandités.

Art. 7. Transfert de parts. Les parts de Classe B sont librement transférables entre les Associés Commanditaires, mais ne peuvent être transférées à une personne n'ayant pas la qualité d'associé ou à un Associé Commandité qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant la moitié (1/2) du capital social.

Les parts de Classe A ne peuvent être transférées qu'avec le consentement de tous les Associés Commandités et une majorité des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social.

Aucun transfert n'est possible s'il en résulte que la Société ne compte plus au moins un (1) Associé Commandité et un (1) Associé Commanditaire.

Tout transfert de parts sociales est soumis aux dispositions de l'article 21 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Registre. Un registre des parts sera tenu au siège de la société contenant (a) une copie intégrale et conforme du contrat social de la société dans une version à jour, (b) une liste de tous les associés, indiquant leur nom, prénoms, professions et adresse privée ou professionnelle, ou s'il s'agit de personnes morales, leur dénomination sociale ou leur raison sociale, leur forme juridique, leur adresse précise et le numéro d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés si la législation de l'Etat dont la société relève prévoit un tel numéro, ainsi que les parts d'intérêts détenues par chacun, (c) la mention de cessions de parts d'intérêts émises par la société et la date de la notification ou acceptation de telles cessions.

Aucun certificat représentant les parts ne sera émis.

Les parts sont indivisibles au regard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul détenteur pour chacune des parts sociales.

Art. 9. Responsabilités. Les Associés Commandités sont responsables pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être satisfaites par les actifs de la Société.

Les Associés Commandités ne sont cependant pas tenus de rembourser les Associés Commanditaires pour le montant payé en vue de l'acquisition des parts d'Associé Commanditaire.

La responsabilité des Associés Commanditaires ne dépasse pas le montant souscrit au capital social.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée exclusivement par HSRE Core Fund GP S.à r.l. dans sa qualité d'Associé Commandité de la Société. Tout gérant désigné en remplacement de HSRE Core Fund GP S.à r.l. devra avoir la qualité d'Associé Commandité.

Le Gérant peut être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des associés à l'unanimité des Associés Commandités et la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Le Gérant ne participera pas au vote sur sa révocation et ne sera pas pris en compte en ce qui concerne les règles d'unanimité pour les Associés Commandités.

L'assemblée générale des associés devra nommer parmi les Associés Commanditaires un successeur au Gérant par une résolution adoptée par les associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social. Le Gérant doit rester en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été choisi. L'incapacité à désigner un successeur au Gérant dans une période de deux (2) mois à partir de la date de sa révocation doit entraîner son placement en liquidation.

La Société doit, à tout moment, consister d'au moins un associé commandité et un associé commanditaire juridiquement distincts l'un de l'autre.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour exercer tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du Gérant, représenté par une ou plus des personnes autorisées à le représenter, ainsi que désignées par le Gérant à sa seule discrétion ou par la signature seule ou jointe de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux sont expressément délégués par le Gérant.

Art. 13. Associés Commanditaires. Les Associés Commanditaires ne prennent pas part à la gestion ou au contrôle des affaires de la Société, et n'ont ni le droit ni l'autorité d'agir pour la Société ou de prendre part de quelque manière que ce soit ou d'interférer dans la gestion de la Société ainsi que de voter sur des sujets relatifs à la Société autres que ceux mentionnés dans le présent contrat social.

Art. 14. Assemblée générale des associés. L'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société, ou à toute autre place au Luxembourg, à une heure et une date qui seront spécifiés dans la lettre de convocation.

D'autres assemblées des associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

Les assemblées générales peuvent être convoquées par le Gérant par lettre recommandée déterminant l'ordre du jour et envoyée à l'adresse des associés.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et s'ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier ou télécopie, toute personne pour le représenter.

A une assemblée générale des associés autre que l'assemblée générale extraordinaire convoquée dans le but de modifier le contrat social de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise aux règles de quorum et de majorité d'une modification du contrat social, une résolution est valablement adoptée par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

A une assemblée générale extraordinaire des associés convoquée pour la modification du contrat social de la Société ou pour le vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux règles de quorum et de majorité d'une modification du contrat social, les résolutions sont valablement prises à l'unanimité des Associés Commandités et à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 15. Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société commence au 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 16. Bilan. Chaque année, le Gérant va dresser le bilan, au 31 décembre, qui contiendra un inventaire des biens de la Société et le compte de résultat ainsi qu'une annexe en vertu des dispositions des Lois.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale des associés.

Chaque associé peut consulter les comptes annuels, le rapport de gestion, le cas échéant, le rapport des réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, l'inventaire, le bilan et le compte de résultat au siège social.

Art. 17. Distribution des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

Ce bénéfice net est distribué par et entre les associés dans des proportions déterminées lors de l'assemblée générale annuelle des associés. Cependant, les associés pourront décider que ce profit sera reporté en avant ou mis en réserve.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes à condition qu'un bilan provisoire ait été préparé par le Gérant au plus tôt un (1) mois avant un tel versement confirmant que suite à un tel acompte la valeur des actifs nets de la Société ne tombera pas en dessous du capital social. Le Gérant détermine le montant et la date de paiement de l'acompte sur dividendes. Si un acompte excède le montant des dividendes que les associés désirent distribuer pour une année donnée, la somme excédentaire doit être considérée comme le paiement d'un acompte sur dividendes pour l'année suivante.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification du contrat social, la liquidation sera faite par le Gérant.

Une fois la liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par le contrat social seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Le contrat social de la Société a donc été établi par le notaire, les parts de la Société sont souscrites et la valeur nominale de ces actions sera payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
Harrison Street Real Estate, LLC	EUR 999,-	999 parts B	EUR 999,-
HSRE Core Fund GP S.à r.l.	EUR 1,-	1 part A	EUR 1,-
Total:	EUR 1.000,-	1.000 parts	EUR 1.000,-

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euro (EUR 1.800.-).

Dispositions provisoires

Le premier exercice comptable de la Société commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de Décembre 2014.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en case de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48582. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164782/384.

(140187745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

LEI BS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.739.

Acte rectificatif de la constitution LEI SPV 1 SARL, suite à une erreur d'écriture n°RCS B12739 du 29/11/2006 L060129404

In the year two thousand six, on the twentieth day of October.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

THERE APPEARED:

LNR Europe Investors Sàrl SICAR, a Luxembourg Société d'investissement en capital à risque having its registered office at, 25B Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B106281, here represented by Henny SOL, jurist, having his professional address at 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Corporate objectives - Duration - Name - Registered office

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name of "LEI SPV I S.à.r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 5, 6, 7 and 12 the exceptional rules applying to one member companies.

2. Corporate objectives.

2.1 The corporate objects of the Company are to:

2.1.1 evaluate, make and actively manage investments in real estate related income-bearing debt instruments and other forms of real estate related income bearing securities (including, but not limited to, commercial mortgage backed securities, mezzanine debt, B notes and distressed debt) directly or indirectly backed by mortgages on, or other security interests in, primarily office, industrial and multifamily residential properties located in the member countries of the European Union, Switzerland or elsewhere in Europe, except in the United Kingdom;

2.1.2 acquire and hold interests in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign commercial, industrial or financial entities, by way of, among others, the subscription or acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or issue of financial debt instruments (including but not limited to notes, bonds and certificates, convertible or not) in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests and;

2.1.3 provide direct or indirect financing and/or financial services, as well as administrative assistance ancillary thereto to its subsidiaries or companies in which itself or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

2.2 The Company may in particular:

2.2.1 make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company;

2.2.2 borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments on a private basis;

2.2.3 advance, lend or deposit money or give credit to any Connected Company;

2.2.4 enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of the laws of Luxembourg.

2.3 In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above, however without taking advantage of the specific tax regime organised by the law of July 31, 1929 on holding companies.

3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited period.

3.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, by the board of managers.

4.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

5. Corporate capital.

5.1 The share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) represented by 125 (one hundred twenty five) Shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

5.2 The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 12 of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

7.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Management

8. Board of managers.

8.1 The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

8.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

8.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

9.2 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

9.3 The Company shall be bound by the sole signature of a single manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the manager.

9.4 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

9.5 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

10. Meetings and decisions of the board of managers.

10.1 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

10.2 The board of managers may elect a secretary from among its members.

10.3 The meetings of the board of managers are convened by any manager.

10.4 The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

10.5 A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

10.6 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

10.7 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

10.8 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

11. Liability of managers. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

12. Shareholders meetings and decisions.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

12.2 In case of a plurality of shareholders, the holding of general meetings shall not be compulsory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

12.3 Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

12.4 Each share entitles to one vote.

12.5 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. The nationality of the Company may be changed only with the unanimous consent of all the shareholders.

12.6 General meetings of shareholders may be convened by the board of managers or if requested by shareholders representing 50% or more of the Company's issued share capital.

12.7 Such convened general meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

12.8 Shareholders may be represented at a shareholders meeting by another person, who need not be a shareholder.

12.9 If all shareholders are present or represented and waive the convening requirements, the general meeting of shareholders may take place without prior notice of meeting.

13. Annual general meeting of shareholders.

13.1 Should the Company have more than twenty-five shareholders, one annual general meeting must be held each year on the first Friday of May.

13.2 Should the Company have less than twenty-five shareholders, the general meeting of shareholders, shall approve the annual accounts each year within six months after the close of the financial year of the Company. Such shareholders decisions can either be taken at a duly convened shareholders meeting (to be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting) or in writing in accordance with Article 12.2 of the present Articles.

Financial year - Balance sheet

14. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of December and ends on the last day of November of each year.

15. Adoption of financial statements.

15.1 At the end of each financial year, the board of managers draws up the annual accounts of the Company according to the applicable legal requirements.

15.2 Each shareholder (or its appointed agent) may obtain communication of the annual accounts at the Company's registered office.

16. Distribution rights.

16.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

16.2 The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

17. Dissolution, Liquidation.

17.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of the shareholders.

17.2 A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Applicable law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 30 November 2007.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named LNR Europe Investors SàRL has subscribed for all the 125 shares issued.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and five hundred Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

(1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mark Griffith, born on May 12, 1956 in Ohio, United States of America, having his professional address at 34th Floor, 25 Canada Square, Canary Wharf, London E14 5LB;

- Michel van Krimpen, born on February 19, 1968 in Rotterdam, The Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Alan Botfield, born on December 22, 1970 in Sterling, United Kingdom, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

who accept.

In accordance with article 9.3 of the Articles, the Company shall be bound by a sole signature of a single manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the manager.

The Company shall have its registered office at 25B Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LNR Europe Investors S.à.r.l. SICAR, une société D'Investissement à Capital Risque constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B106281

ici représentée par Henny SOL, juriste, avec adresse professionnelle, à L- 2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Objet - Durée - Dénomination - Siège

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous le nom de «LEI SPV I S.à.r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 5, 6, 7 et 12 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

2. Objet social.

2.1 L'objet social de la Société est de:

2.1.1 évaluer, faire et gérer activement des participations dans des instruments de dettes rémunérés en relation avec l'immobilier et d'autres formes de valeurs mobilières en relation avec des revenus immobiliers (y compris, mais sans être limité à, des valeurs mobilières garanties par des hypothèques commerciales, dette mezzanine, obligations B et dette «en difficultés» («distressed debt») garanties directement ou indirectement par des hypothèques sur, ou d'autres garanties dans, principalement des immeubles de bureaux, industriels ou résidentiels multi-familiales situés dans les pays membres de l'Union Européenne, de la Suisse ou ailleurs en Europe, sauf en Grande Bretagne;

2.1.2 acquérir et détenir des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entités commerciales, industrielles ou financières luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'émettre des instruments financiers de dettes (y compris, sans être limité à des titres de dette, obligations et certificats, convertibles ou non), sous quelque forme que ce soit, ainsi que d'administrer, développer et gérer cette détention d'intérêts; et

2.1.3 fournir du financement direct ou indirect et/ou des services financiers, ainsi que de l'assistance administrative y relative à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle ou sa société mère dispose d'un intérêt direct ou indirect, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après dénommées «Sociétés Liées», et chacune étant désignée comme une «Société Liée»).

2.2 La Société pourra en particulier:

2.2.1 faire des investissements que ce soit directement ou par le biais de participations directes ou indirectes dans des filiales de la Société;

2.2.2 emprunter sous toute forme ou obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds, et notamment mais non exclusivement, par l'émission d'obligations, de titres de dettes («notes»), de billets à ordre («promissory notes») et autres instruments de dette ou titres de capital sur une base privée;

2.2.3 avancer, prêter ou déposer de l'argent ou donner un crédit à toute Société Liée;

2.2.4 faire des garanties, gages ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par un engagement personnel ou par hypothèque ou d'une charge sur tout ou partie des avoirs de propriété (présents ou futurs) de l'entreprise ou par toute ou n'importe laquelle de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, ou de tout directeur, gérant ou tout autre agent de la Société ou de toute Société Liée, et de fournir toute assistance aux Sociétés Liées, dans les limites prévues par le droit luxembourgeois.

2.3 La Société peut en plus faire toutes transactions légales, commerciales, techniques et financières, et, en général, toute transaction nécessaire ou utile à la réalisation de son objet social ainsi que toutes transactions liées directement ou indirectement aux domaines tel que précédemment décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de l'objet social dans tous les domaines précédemment décrit, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils ou faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

4.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

4.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euros) représenté par 125 (cent vingt cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros).

5.2 Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 12 des présents Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que par l'application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Gérance

8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

8.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

8.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

9.3 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, par la signature de toute personne à ce déléguée par le Gérant.

9.4 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peuvent subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

9.5 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

10. Réunions et décisions du conseil de gérance.

10.1 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

10.3 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

10.4 Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

10.5 Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

10.6 Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

10.7 Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

10.8 Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

11. Responsabilité des gérants. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des associés

12. Réunions et décisions des associés.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

12.2 En cas de pluralité d'associés, la tenue de l'assemblée générale n'est pas obligatoire lorsque le nombre d'associés ne dépasse pas vingt cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le libellé exacte des résolutions ou décisions à être prises et émettra son vote par écrit.

12.3 Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

12.4 Chaque part sociale donne droit à une voix.

12.5 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. La nationalité de la Société peut seulement être changée de l'accord unanime de tous les associés.

12.6 Les assemblées générales des associés peuvent être convoquées par le conseil de gérance ou à la demande des associés représentant 50% ou plus du capital social émis de la Société.

12.7 Une telle assemblée générale des associés peut être tenue aux lieux et moments indiqués tel que spécifié dans la convocation respective.

12.8 Les associés peuvent être représentés aux assemblées générales des associés par une autre personne, associée ou non.

12.9 Lorsque tous les associés sont présents ou représentés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13. Assemblée générale annuelle des associés.

13.1 Lorsque la Société a plus de vingt cinq associés, une assemblée générale des associés doit être tenue chaque année le premier jour de mai.

13.2 Lorsque la Société a moins de vingt cinq associés, l'assemblée générale des associés devra approuver les comptes annuels chaque année dans les six mois suivant la fin de l'exercice social de la Société. Ces décisions des associés peuvent soit être prises lors d'une assemblée générale des associés dûment convoquée (à être tenue aux lieux et moments indiqués dans les notices de convocations respectives) ou par écrit en conformité avec l'Article 12.2 des présents Statuts.

Exercice social - Comptes annuels

14. Exercice social - Comptes annuels. L'exercice social de la Société commence le premier jour de décembre et se termine le dernier jour de novembre de chaque année.

15. Adoption des rapports financiers.

15.1 A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Chaque associé (ou son mandataire nommé) peut obtenir communication des comptes annuels au siège social de la Société.

16. Répartition des bénéfices.

16.1 Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des associés.

17.2 L'associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en assumant personnellement le paiement de tout l'actif et passif, connu ou inconnu, de la Société.

17.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 novembre 2007.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la préqualifiée LNR Europe Investors Sàrl déclare souscrire l'ensemble des 125 parts sociales émises.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cent Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mark Griffith, administrateur de sociétés, né le 12 mai 1956 à Ohio, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 40 Marsh Wall, E14 9TP Londres, Royaume Uni;

- Michel van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Alan Botfield, administrateur de sociétés, né le 22 décembre 1970 à Sterling, Royaume Uni Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, par la signature de toute personne à ce déléguée par le Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 25B Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. SOL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 octobre 2006. Vol. 30CS Fol. 8 Case 6. Reçu cent vingt-cinq euros (125.- €).

Le Receveur ff. (signé): THOLL.

Référence de publication: 2014164894/418.

(140187364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MPT RHM Rheingau-Taunus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.179.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180198,

duly represented by Me Michael Jonas, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal, given on August 29, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM Rheingau-Taunus S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders**Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at five (5).
3. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr James Kevin Hanna, born in Alabama, USA, on 3 September 1972, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA; and
 - Ms Leanne N. McWilliams, born in Louisiana, USA, on 21 December 1981, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA.
4. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:

- Mr Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre,
par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180198,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM Rheingau-Taunus S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au

Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13 Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfiques - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfiques.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfiques annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfiques distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24 Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A pour une durée illimitée:

- Monsieur James Kevin Hanna, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique; et
- Madame Leanne N. McWilliams, née le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique.

4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée illimitée:

- Monsieur Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 2014. REM/2014/1954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164997/557.

(140187467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

MPT RHM St. George Bad Durrheim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.195.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the third day of September,
before us Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MPT RHM Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180198,

duly represented by Maître Michael Jonas, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given on 29 August 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "MPT RHM St. George Bad Durrheim S.à r.l." (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

2.5 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A managers and one or several class B managers.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager, regardless of his category. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If class A managers and class B managers have been appointed, a quorum of managers shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office comprising at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation. However, if the general meeting of shareholders has appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more approved auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An approved auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first (1st) of January of each year and shall end on the thirty-first (31st) of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by MPT RHM Holdco S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The number of managers is fixed at five (5).
3. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr James Kevin Hanna, born in Alabama, USA, on 3 September 1972, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA; and
 - Ms Leanne N. McWilliams, born in Louisiana, USA, on 21 December 1981, professionally residing at 1000 Urban Center Drive, Suite 501, Birmingham, Alabama, USA.
4. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an unlimited term:
 - Mr Giuseppe Di Modica, born in Enna (Italy), on 31 May 1974, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Mr Abdelhakim Chagaâr, born in Mont-Saint-Martin (France), on 3 March 1979, professionally residing at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103336.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre,
par devant nous, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MPT RHM Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180198,

dûment représentée par Maître Michael Jonas, résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 août 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MPT RHM St. George Bad Durrheim S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

2.5 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptés selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital

social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiqués dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. Une assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant indépendamment de sa catégorie. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Si des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum pour la tenue d'un conseil de gérance sera atteint si au moins la majorité des gérants en fonction, parmi lesquels figurent au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B, sont présents ou représentés.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation. Si en revanche l'assemblée générale des associés décide de désigner un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B, la Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire - réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se termine le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par MPT RHM Holdco S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à cinq (5).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A pour une durée illimitée:
 - Monsieur James Kevin Hanna, né le 3 septembre 1972 en Alabama, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Madame Leanne N. McWilliams, née le 21 décembre 1981 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 1000 Urban Center Drive, Suite 501, 35242 Birmingham, Alabama, Etats-Unis d'Amérique.
4. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée illimitée:
 - Monsieur Giuseppe Di Modica, né à Enna (Italie), le 31 mai 1974, résidant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Monsieur Abdelhakim Chagaâr, né à Mont-Saint-Martin (France), le 3 mars 1979, résidant professionnellement 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103336.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Jonas, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 septembre 2014. REM/2014/1961. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014164998/557.

(140187783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Northill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.417.

In the year two thousand fourteen,

On the thirteenth day of October,

Before us Maître Carlo Goedert, notary residing in Dudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Northill Capital (Jersey) LP, a limited partnership company, existing under the laws of Jersey, having its registered office at JE - JE1 1ZZ St Helier (Jersey), 28-30, The Parade, registered with the Jersey Company Registry under number 1286, duly represented by Nathalie CHEVALIER, private employee, professionally residing in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy under private seal given on 3rd October 2014 in Jersey,

such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration,

such appearing party is the sole shareholder (hereafter the “Shareholder”) of Northill Holdings S.à r.l., (hereafter the “Company”), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B162417, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18th July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated on 30th September 2011, number 2336.

The Shareholder representing the whole corporate capital requests the notary to act the following:

I. Northill Holdings S.à r.l. (the “Company”), having its registered office at L-1855, Luxembourg, 46 A, J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B162417, was incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 18th July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated on 30th September 2011, number 2336.

II. The Shareholder declares to be the owner of twelve thousand five hundred (12.500) shares representing the entire outstanding share capital of the Company.

III. The Shareholder declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

IV. The Shareholder as the sole shareholder makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company.

V. The Shareholder, represented as above, appoints itself as liquidator of the Company.

VI. The Shareholder, being the liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that he will assume all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, and the Shareholder declares that consequently the liquidation of the Company is completed.

VII. The Company authorises the Shareholder and any authorised officers of the Shareholder to sign such other documents and deeds that may be required to dissolve the Company.

VIII. The Shareholder gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

IX. The shares of the Company shall be cancelled.

X. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

XI. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the Sole Shareholder, or reimbursement to the Sole Shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

XII. In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Estimation of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this meeting is estimated at approximately thousand euro (1000.-€).

There being no other items on the agenda, the sole shareholder resolves to close the meeting.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze,

Le treize octobre,

Par devant Maître Carlo Goedert, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Northill Capital (Jersey) LP, une société régie par les lois de Jersey, avec siège social à JE - JE1 1ZZ St Helier (Jersey), 28-30, The Parade, inscrite au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 1286,

ici représentée par Madame Nathalie CHEVALIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 3 octobre 2014 à Jersey, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante est l'associée unique (ci-après l'«Associé») de Northill Holdings S.à r.l. (ci-après la «Société»), société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162417, constituée selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 septembre 2011, numéro 2336.

L'Associée représentant l'intégralité du capital social requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

I. Que Northill Holdings S.à r.l. ("la Société"), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B162417, a été constituée le 18 juillet 2011, suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 30 septembre 2011, numéro 2336.

II. Que l'associée est le propriétaire de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, représentant l'entière du capital émis de la Société.

III. Que l'associée déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

IV. Que l'associée en tant qu'associée unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société.

V. Que l'associée, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société.

VI. Que l'associée, en sa qualité de liquidateur, déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'elle sera tenue des obligations (le cas échéant) de la Société après sa dissolution et l'associée déclare en conséquence que la liquidation de la Société doit être clôturée.

VII. Que la Société autorise l'associée, ainsi que les délégués de l'associée dûment autorisés, à signer les documents et actes pouvant être requis pour dissoudre la Société.

VIII. Que décharge pleine et entière est accordée par l'associée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX. Qu'il sera procédé à l'annulation des parts sociales de la Société.

X. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

XI. Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'Associée ou remboursement à l'Associée ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

XII. Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette réunion est estimée à environ mille euros (1000.-€).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Associée décide de lever la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. CHEVALIER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2014. Relation: EAC/2014/14093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 22 octobre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014165014/122.

(140187450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

by **Lex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8285 Kehlen, 31, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 155.372.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014167562/10.

(140191873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Partnercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 76.585.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf mai,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU

Monsieur Guido MIANI, né le 26 juin 1969 à Turin (Italie), demeurant 5, avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco (Principauté de Monaco) (ci-après la «Partie Comparante»),

dûment représenté par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que Monsieur Guido MIANI, précité, est l'Actionnaire unique actuel (Ci-après l'«Actionnaire Unique»), de la société anonyme dénommée PARTNERCOM S.A., une Société Anonyme ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 76585, qui a été constituée, en date du 21 juin 2000 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 788 du 27 octobre 2000 (la «Société»); et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2008 publié au Mémorial C numéro 2890 du 3 décembre 2008.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représentés par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Que l'Actionnaire Unique s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'Actionnaire Unique a pris connaissance et approuvé le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice social commençant le 1^{er} janvier 2013 et se terminant le 31 décembre 2013 (Ci-après l'«Exercice Social de 2013»).

- Que l'Actionnaire Unique a pris connaissance et approuvé les comptes annuels pour l'exercice social de 2013 et a décidé de reporter à nouveau la perte d'un montant de cinq cent huit mille six cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante-quatre centimes d'euros (EUR 508.698,44) à l'exercice suivant.

- Que l'Actionnaire Unique a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration de la Société et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice social de 2013.

- Que l'Actionnaire Unique a approuvé les comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 7 mai 2014;

- Que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est attribué à l'Actionnaire Unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22332. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2014165052/61.

(140187675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Robland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.506.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le sept octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HOPARFIN S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.822, ici représentée par Monsieur Franck PROVOST, avec adresse professionnelle à L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 3 octobre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée ROBLAND S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 78 506, établie et ayant son siège social au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich le 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 306 du 26 avril 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 340 du 10 mai 2001, modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 1^{er} septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1139 du 11 novembre 2004, modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2092 du 23 octobre 2009;

- Que le capital social de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (150.000.- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaires de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné, ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est alloué à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par HOPARGEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25 rue Philippe II, L-2340 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.925,

désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 18, Rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Provost et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2014. LAC/2014/48389. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Référence de publication: 2014165081/61.

(140188179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Violet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.649.

Extrait des résolutions prises par le Gérant Unique en date du 23 octobre 2014

Le siège social de VIOLET INVESTMENTS S.à r.l. est transféré du 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 24 octobre 2014.

Luxembourg, le 23 octobre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

VIOLET INVESTMENTS S.à r.l.

Gérant Unique

Référence de publication: 2014166780/15.

(140189454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Alacer Exploration Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.372.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 24 octobre 2014 que:

- La démission de M. Philippe SALPETIER, gérant de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet immédiat;

- La personne suivante a été nommée gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Madame Marina LEBRUN, née le 19 juin 1978 à Ploemeur, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166827/17.

(140190786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.
